



## Se faire virer des assedics et anpe ?

Par **laure\_old**, le **02/06/2008** à **10:15**

Bonjour!

Je suis assistante-maternelle agréée et je suis inscrite comme demandeur d'emploi car je ne trouve pas de contrat de garde d'enfants malgré de nombreuses démarches : petites annonces, annonces en ligne+ chez les commerçants.

Lors d'un premier entretien à l'anpe la personne qui m'a reçue m'a dit que les ass-maternelles étaient inscrites en tant que telles et que l'on ne me proposerait pas d'autres emplois vu que ce métier est aussi une façon de vivre et que les assistantes-maternelles ne voulaient généralement pas faire autre chose. De plus il ne m'a été posé aucune autre question sur mes antécédents professionnels.

Il y a quelques jours autre son de cloche : soit je trouve un emploi soit je serai obligée de me recycler dans un autre domaine car, je cite, 'vous ne pouvez pas rester ainsi sans emploi'

Je leur ai apporté de preuves de recherche d'emploi en tant qu'assistante-maternelle mais il faudrait en plus que je reste 24/h24h à la maison en cas d'appel téléphonique!

Le coup de grâce a été lorsque j'ai signalé une absence de 7 jours cet été : il m'a été reproché de partir quand les offres de travail sont susceptibles d'être plus importantes en vue de la rentrée scolaire de septembre!

Je suis inquiète : pourras t-on m'obliger à m'inscrire pour un autre type d'emploi ? et si je refuse ?

J'attends vos conseils.

Merci!

Par **novice43**, le **02/06/2008** à **13:13**

Bonjour,

Etes vous inscrite auprès du Service social et de l'enfance de votre Conseil Général qui vous a donné votre agrément ?

En règle général, si vous êtes à même de fournir les justificatifs de recherche d'emploi lors de vos visites mensuelles auprès de votre conseiller anpe, celui ci ne doit pas chercher à vous faire quoique ce soit.

Il a cependant, la possibilité de vous demander de faire une formation ou de voir pour un recyclage professionnel, surtout si cela fait longtemps que vous êtes sans emploi. Vous refusez une fois, sa passe, la deuxième fois, il faut bien argumenter, la troisième fois, il peut juger que vous ne faites pas d'effort dans la réinsertion professionnelle et demander une radiation partielle.

lisez ce qui suit, cela pourra vous aider :

<http://www.collectif-rto.org/spip.php?article278>

Ensuite sur votre absence de 7 jours, si vous avez déclaré en bonne et du forme, vous n'avez pas de souci à vous faire.... Ils veulent simplement vous mettre la pression.

Cordialement,

Par **laure\_old**, le **02/06/2008** à **14:40**

Merci pour votre réponse. Je suis bien immatriculée en tant qu'assistante-maternelle agréée auprès du Conseil Général et je ne touche les assedics que depuis 4 mois.(et pour uen somme vraiment peu importante) En 12 ans de métier c'est la première fois que je touche le chômage et voilà que je subis déjà des pressoins pour 'faire autre chose' de la part d'une conseillère de l'anpe